



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 13 décembre 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
49	58

Date de convocation

7 décembre 2023

Transport – Avenant n°5 à la convention cadre avec la Communauté OûRA

**N° de la délibération
2023-783**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 13 décembre 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle Charles TRENET à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, Mme Amandine DEYGAS, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Pierre GUICHARD, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, M. Gilbert LA RUSSA, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mme Nathalie RAZE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, M. Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Laurent BARRUYER (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Valina FAURE (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Jean-Michel MONTAGNE (pouvoir à M. Michel BRUNET), Mme Isabelle POUILLY (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Régis REYNAUD (pouvoir à son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Bruno FAURE), M. Gérard ROBERTON (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), M. Jean-Christophe WEIBEL (pouvoir à M. Pascal BIGI), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Mélanie DONGEY, M. Patrick FOURCHEGU, M. Isabelle GUILLIAUMET, M. Emmanuel GUIRON, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Anne SCHMITT, Mme Michèle VICTORY.

Depuis plus de quinze ans, la démarche Oûra, pilotée dès son démarrage par la Région Rhône-Alpes, fédère les autorités organisatrices de la mobilité volontaires du territoire Auvergne-Rhône-Alpes dans l'objectif de fluidifier les parcours voyageurs et de leur offrir un bouquet de services de mobilité.

La première étape (2012-2019) a porté sur la création d'une Centrale Oûra (« pot commun » de données des partenaires) et d'un système billettique mutualisé. La Région a conclu au bénéfice de la Communauté Oûra des marchés pour des missions de maintenance billettique, de réseautique et d'accompagnement (technique, juridique et financier) ainsi que pour garantir le bon fonctionnement de l'interopérabilité.

ARCHE Agglo a rejoint la communauté Oûra en 2018 dans l'objectif de rendre interopérable son système billettique avec celui de la Région, afin de formaliser l'accord de l'intégration tarifaire des lignes régionales dès 2019 (tout trajet 100% réalisé sur le territoire ARCHE Agglo sur une ligne régionale est au tarif d'ARCHE Agglo).

Le partenariat Oûra repose sur deux documents fondateurs complémentaires :

- ✓ la Convention cadre Oûra, qui fixe les ambitions de la Communauté, ses objectifs, ses moyens et la répartition des coûts, qui a fait l'objet de 4 avenants ;
- ✓ la Convention constitutive du groupement de commande Oûra, qui a fait l'objet de 3 avenants. Ces avenants ont permis de répondre aux mutations du contexte territorial, notamment la fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes, le transfert de compétences des réseaux départementaux à la Région ainsi que l'élargissement et la création de nouvelles Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM).

Pour 2022-2027, de nouveaux marchés ont été lancés via le Groupement de commande Oûra :

- ✓ Les marchés de maintenance billettique, web, calculateur d'itinéraires et application mobile ;
- ✓ Le marché médias et plateforme de services mobilité (mi-2023) : nouveau calculateur d'itinéraires, M-ticket interopérable, co-voiturage etc. Pour ce marché, la Région prendra le risque financier de la demande de subvention FEDER auprès de l'Union européenne, dans le cadre du PO FEDER 2021-2027, en n'appelant les partenaires qu'à 40% des clés de financement classiques.
- ✓ Les marchés d'accompagnement (pilote de l'interopérabilité et gestionnaire commun) ont été renouvelés.

Vu l'arrêté inter préfectoral n° n°07-2021-10-28-0006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la délibération n° 2018-329 du 20 septembre 2018 approuvant l'adhésion à la Communauté OURA ;

Vu la délibération n° 2021-175 du 14 avril 2021 approuvant les avenants 3 et 4 de la convention cadre avec la Communauté

Considérant le projet d'avenant n° 5 à la convention et ses annexes visant à ;

- ✓ Prendre en compte les modifications intervenues depuis la signature de l'avenant n°4 (actualisation des termes et des références de la convention)
- ✓ Intégrer la modification des modalités de gouvernance de la COSI ;
- ✓ Mettre à jour les modalités de financement des prestations mutualisées, notamment l'augmentation du taux FEDER et spécifier les dépenses qui relèvent du FEDER ;
- ✓ Modifier la participation au financement de l'information voyageurs en intégrant les coûts du calculateur d'itinéraires dans les charges mutualisées ;
- ✓ Mettre à jour la liste des signataires de la présente convention cadre avec le retrait des communes d'Ambérieu en Bugey et Valserhône et le syndicat de transports Tout en Bus ne sont plus signataires de la convention car la compétence mobilités a été transférée à la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- ✓ Prolonger la durée de la présente convention jusqu'au 31 décembre 2029

Considérant que financièrement, cet avenant fait évoluer l'estimation de la contribution d'ARCHE Agglo à partir de 2024. Celle-ci serait de l'ordre de 8 680,98 €, là où les inscriptions budgétaires prévisionnelles en 2023 par ARCHE Agglo étaient de l'ordre de 6 500 € ;

Considérant l'avis du bureau du 30 novembre 2023 ;

Considérant l'avis de la commissions transport du 5 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** l'avenant n° 5 à la convention cadre et ses annexes relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'Oùra en Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n° 5 ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 13 décembre 2023.